

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF  
en date du 20 octobre 2020**

**Convocation en date du 14 octobre 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt octobre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DUMAZET, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

**Etaient présents :** Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Patrick HENRIOT, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Eric PANDREAU, Mr Alain ROUX, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON, Mme Stéphanie BAJU, Mr Xavier NOVIS,

**Absents représentés :**

Mr christian CHAMPELEY donne pouvoir à Mme Véronique MOUSSY  
Mme Anne-Marie DEFAY donne pouvoir à Mme Anne GAUTHERON  
Mme Lucie DUGUA donne pouvoir à Mr Pierre-Marie CHEVAL  
Mme Camille BONNASSIEUX donne pouvoir à Mme Nadine ROCHE

**Absents excusés :** Mr Serge RAULT, Mr Daniel BLANC

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du procès-verbal de la réunion en date du 8 septembre 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**20-10-2020-1 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation (article L. 2121-8 du CGCT).

De ce fait, il est proposé de valider les dispositions contenues dans le projet de règlement intérieur du conseil municipal.

Le conseil municipal, unanime, adopte le règlement intérieur du conseil municipal.

**20-10-2020-2 LE DROIT A LA FORMATION DES ELUS**

Madame Isabelle DUMAZET expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonctions qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.

Les organismes de formation doivent être agréés, Madame Isabelle DUMAZET rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2.24% (900€) des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Chaque année, un débat aura lieu au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

Le conseil municipal, unanime, adopte les conditions du droit à la formation exposée ci-dessus et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **20-10-2020-3 CREATION D'UN POLE CULTUREL ET ASSOCIATIF : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX**

Monsieur Pierre-Marie CHEVAL informe le Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des travaux complémentaires afin d'améliorer l'aménagement des salles du pôle culturel et associatif et propose la signature des avenants suivants :

- Lot n°1 : pose de réseau électrique supplémentaire pour un montant de 2 875,26 € HT,
- Lot n°13 : Câbles d'alimentation supplémentaires, sonde et limiteur de son pour un montant de 6 935,00 € HT,
- Lot n°14 : Ventilation du local de rangement pour un montant de 669,43 € HT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature des avenants aux marchés de travaux par le monsieur le Maire.

### **20-10-2020-4 CREATION D'UN POLE CULTUREL ET ASSOCIATIF : MARCHES D'ACQUISITION DE MATERIEL ET DE MOBILIER**

Madame Isabelle DUMAZET expose au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des achats concernant divers mobiliers (tables, chaises, chariots,...), rideaux de scène, structure aluminium, matériel de sonorisation/ projecteurs et matériel de vidéo-projection.

Après étude des devis reçus, Mme Isabelle DUMAZET propose au conseil municipal :

- **Divers mobiliers** : Entreprise RODET pour un montant de 12 237.69 € HT
- **Rideaux de scène et pendrillons** : Entreprise TEVILOJ pour un montant total de 5 596.64 € HT
  - Rideaux de scène : 3 822.50 € HT
  - Pendrillons : 1 774.14 € HT
- **Structure aluminium scène** : Entreprise SCENETEC pour un montant de 7 188.95 € HT
- **Matériels de sonorisation/projecteurs** : Entreprise SOLU'SON pour un montant total de 10 512.46 € HT :
  - Sonorisation : 4 963.36 € HT
  - Projecteurs : 5 549.10 € HT
- **Matériel de vidéo- projection** : Entreprise EAR et EYE pour un montant total de 5 990.25 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature des devis par le monsieur le Maire tels qu'exposés ci-dessus.

## **20-10-2020-5 RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE**

Madame Isabelle DUMAZET explique que face à la crise sanitaire actuelle la Région Rhône-Alpes a décidé de consacrer une enveloppe à destination des collectivités locales pour soutenir la commande publique locale et apporter un soutien rapide aux opérations d'investissement prêtes à démarrer.

Madame Isabelle DUMAZET présente l'opération «Rénovation et mise en accessibilité de la mairie » pour un montant estimé à 493 620 € HT et propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention du montant le plus élevé possible au titre du « Bonus relance 2020-2021 » auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve le projet de rénovation et mise en accessibilité de la mairie pour un montant total de 493 620 € HT et sollicite la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'attribution d'une subvention au titre du Bonus relance 2020-2021.

## **20-10-2020-6 SIEL COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC »**

Monsieur Patrick HENRIOT informe le Conseil Municipal que l'adhésion à la compétence optionnelle «Eclairage Public » mise en place par le SIEL arrive à échéance fin 2020. Il propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de renouveler son adhésion pour 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la compétence optionnelle « Eclairage Public » mise en place par le SIEL et choisit les options suivantes pour la maintenance des installations :
  - situées sur les voies publiques
  - et/ou sur les sites et monuments
  - et/ou les terrains de sports
  - Niveau 2 – maintenance simplifiée
  - nettoyage complémentaire dans le cadre du niveau 2 – maintenance simplifiée
  - pose et dépose des motifs d'illumination

## **20-10-2020-7 MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

Madame Isabelle DUMAZET propose de présenter au Département de la Loire une demande de subvention, au titre de la «Création et labellisation MSAP Loire et MSP Loire», pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire d'un montant de 1 270 000 € HT

Le Conseil Municipal, unanime, sollicite le Département de la Loire au titre de la « Création et labellisation MSAP Loire et MSP Loire ».

## **20-10-2020-8 CONVENTION SPA 2021**

Madame Isabelle DUMAZET propose de reconduire la convention fourrière conclue chaque année avec la SPA de Lyon qui se charge d'accueillir les animaux contre paiement d'une prestation de 0.60 € par an et par habitant.

Le Conseil Municipal unanime approuve la signature de la convention avec la SPA.

### **20-10-2020-9 CONVENTION SAUV 2021 :**

Madame Isabelle DUMAZET propose au Conseil Municipal de reconduire pour 2021, la convention avec la SAUV pour la prise en charge des animaux errants en vue de les conduire au refuge SPA de Brignais pour 115 € HT par intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la signature de la convention pour 2021.

### **20-10-2020-10 MARCHE DE TRAVAUX VOIRIE ALLEON**

Madame Isabelle DUMAZET rappelle la délibération n°10-12-2019-3 approuvant le programme de voirie 2020 :

- 1) Réfection route de Chezenas en pleine largeur
- 2) Réfection accotements route de Chezenas
- 3) Reprise du chemin du Bois Prieur (Alléon)

Madame Isabelle DUMAZET présente au Conseil Municipal l'offre de l'entreprise MOUTOT concernant la voirie 2020-chemin de l'Alléon pour un montant de 11 371.50€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux de voirie 2020-chemin de l'Alléon à l'entreprise MOUTOT pour un montant de 11 371.50 € HT

### **20-10-2020-11 PARC REGIONAL DU PILAT : CONVENTION SENTIERS EN BOUCLE**

Madame Isabelle DUMAZET présente au Conseil Municipal un renouvellement de convention avec le Parc du Pilat dont l'objet est l'entretien, la gestion des sentiers en boucle et la rénovation du balisage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention avec le Parc du Pilat et désigne Daniel SAUVIGNET comme élu correspondant

### **20-10-2020-12 PARKING IMPASSE DU TUNNEL / APPROBATION PROGRAMME DE TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame Isabelle DUMAZET présente au Conseil le projet de programme voirie 2021 :

- Création de 18 places de stationnement en enrobé impasse du Tunnel
  - Terrassement 63 000 € HT
  - Gros œuvre 31 000 € HT
  - Honoraires 11 760 € HT

Le montant total de ces travaux est estimé à 105 760 € HT, soit 126 912 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme de voirie 2021 pour un montant de 105 760 HT et sollicite le Département de la Loire pour l'attribution d'une subvention au titre de l'enveloppe Voirie 2021.

## **20-10-2020-13 DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA CLECT**

Madame Isabelle DUMAZET informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) dont les missions sont, notamment, d'évaluer les coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la communauté de communes.

Le conseil municipal, unanime, désigne :

- Délégué titulaire : Mr Christian CHAMPELEY
- Délégué suppléant : Mr Xavier NOVIS

## **20-10-2020-14 BOULODROME : MARCHE DE TRAVAUX**

- Madame Isabelle DUMAZET rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection des terrains de jeux de boules et présente les devis des entreprises consultées.

Après les informations complémentaires apportées, Madame Isabelle DUMAZET propose au Conseil Municipal le devis de la société MOLINA pour un montant de 37 456.24 € HT.

Le conseil municipal, unanime, valide le devis de la société Molina pour un montant de 37 456.24 HT pour la réfection des terrains de jeux de boules.

- Monsieur Pierre-Marie CHEVAL informe le conseil municipal qu'il a pris contact avec la société POM SAS pour l'application d'une résine sur les terrains de boules recouverte de sablage.

## **DECISION MODIFICATIVE 1 – BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal, unanime, adopte la décision modificative du budget commune 2020 :

Compte 10226 Chapitre 10 Dépenses d'investissement + 6 000.00 €

Compte 10226 Chapitre 10 Recttes d'investissement : + 6 000.00 €

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Mr Pierre-Marie CHEVAL propose au conseil municipal plusieurs devis afin de compléter les achats de mobilier au nouveau foyer, impasse du tunnel :
  - achat de 2 chariots de service pour la cuisine d'un montant de 1 128 € HT de la société MARTINON
  - achat d'une banquette 4 places avec tablette pour l'entrée et de 6 sèche-mains d'un montant de 1 110 € HT de la société ALTRADLe conseil municipal, unanime, approuve le devis de la société Martinon pour un montant 1 128 € HT et le devis de la société ALTRAD pour un montant de 1 110 € HT.
- Mr Pierre-Marie CHEVAL présente un devis de la société DECOLUM d'un montant de 2 240 € HT pour la remise en état de marche et l'achat d'illuminations.

Le conseil municipal, unanime, approuve le devis de la société Décolum pour un montant de 2 240 € HT.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45**

**L'adjoint au Maire,  
Isabelle DUMAZET**

**La secrétaire de séance,  
Véronique MOUSSY**

